



Tarifs TTC en Euros (déplacement inclus ①)

	APPARTEMENTS						MAISONS/PAVILLONS (sans mesurage)				
<u>PACKS</u> Permis de construire	Studio 1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces
<u>Ancien</u> Avant 1949	224	264	308	340	364	388	306	336	357	378	408
<u>Semi-récent</u> De 1949 à juin 1997	140	179	200	217	234	251	171	185	198	212	225
<u>Récent</u> Après le 01/07/1997	104	131	149	162	176	189	110	120	130	140	150
<u>LOCATIONS</u>											
<u>Plomb + DPE</u> Avant 1949	162	176	212	239	257	275	252	279	297	315	342
<u>DPE Seul</u> Après 1949	65	75	85	95	105	115	110	120	130	140	150

Le nombre de pièces = Séjour(s) + Chambres(s) + Salon(s) + Salle(s) à manger + Bureau(x)

Options avec PACK Tarif maximal ; estimation pour calcul rapide		Appartements	Maisons/Pavillons
	Gaz	50	70
	Electricité	70	90
	Termites	60	90

Ancien : DPE+Plomb*+Amiante*+Carrez (sauf pour les maisons)

Semi-récent : DPE+Amiante*+Carrez (sauf pour les maisons)

Récent : DPE+Carrez (sauf pour les maisons)

Autres cas nous contacter pour devis : contact@sosdiag.fr

Tarifs TTC en Euros (déplacement inclus ①)

Mission unique	APPARTEMENTS						MAISONS/PAVILLONS				
	Studio 1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces
Electricité	100	100	110	120	120	130	120	130	130	140	140
DPE	65	75	85	95	105	115	110	120	130	140	150
Loi Carrez	50	70	80	85	90	95	100	105	110	115	120
Amiante* (EP) Etat Parasitaire	50 75	65 80	70 85	75 90	80 95	85 100	80 105	85 110	90 115	95 120	100 125
Plomb* Gaz	115	120	150	170	180	190	170	190	200	210	230
Prêt Taux 0%	80	80	100	100	120	120	120	120	130	150	170

Forfait pour plusieurs missions réalisées le même jour pour le même bien immobilier (autres tarifs sur devis)

Forfait 2 missions : -10 %	Forfait 3 missions : -15 %	Forfait 4 missions : -20 %
Forfait 5 missions : -25 %	Forfait 6 missions : -30 %	Forfait 7 missions : -35 %

① Tarifs pour le secteur d'Orléans et dans un rayon de 30 km ; pour les autres secteurs, des frais de déplacement pourront être ajoutés aux tarifs indiqués.

Pour toute autre mission, nous contacter pour devis. Il appartient au souscripteur de s'assurer de la mise à disposition de l'entreprise TERMITE SERVICES de tous les moyens d'accès nécessaires (notamment dépose de couverture, trappe d'accès aux combles, clefs des locaux, évacuation des encombrements) et de faire réaliser à ses frais le déplacement d'objets pouvant occluser les parties à examiner et de faire réaliser les accès nécessaires par un couvreur ou un menuisier avant tout diagnostic.

La réintervention de nos techniciens pour visiter des parties non visibles ou/et non accessibles lors de la première visite pourra être facturée au temps passé.

* Hors coût des analyses de matériaux éventuelles ; pour les locaux professionnels et industriels uniquement sur devis.